

TENNIS CLUB DE CREPY EN VALOIS

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 17 Juin 2016

Au Club House, 4 bis rue Henri Laroche - 60800 CREPY EN VALOIS - 20H00

Membres présents :

BENGHORBAL Rached
BENGHORBAL Audrey
BRETON Carine
CARON Jacky
CARRE Christophe
CARREL Patrick pouvoir BORONCZYK Andrej
CARREL TORLET Josy pouvoir BARRIER Sylvie
CASSA Céline pouvoir THOMAS Jean-Marie
CAVALLI Frédérique pouvoir ZEMOURI Ryad
CAVALLI Oliver
COCONI Julien pouvoir LEGAY Sébastien
DANCOISNE Eric pouvoir DUCOUSSO LACAZE Laurence
DOVERGNE Peggy
FLEURY Gilbert pouvoir THOMAS Anne
JACQUET Thomas
JOMBART Elizabeth
JUBLOT Marcel
LAURENT Joël
MASSIEUX Sylvain
MILON Hervé
MILON Nathalie
MONTIBUS Delphine
NOIREL Karine
NUNS Laurent
PIAZZA Jean-Baptiste
ROCHEREAU Dominique
SIODMAK Virgile
THOMAS Patrick
THOMAS Catherine

Nombre de présents : **29** ; Pouvoirs: **7**

Salariés de l'association présent :

CAVALLI Thibaud
LEMAIRE Maxime

Autres personnes présentes :

CAVALLI Enzo
Mme KAILA
Mme KOUESSI-MORELLE

Personnalités présentes :

Richard HALLADE : Directeur du Service des Sports – Mairie de Crépy-en-Valois

ORDRE DU JOUR

- 1/ Rapport Moral du Président (Julien Coconi)
- 2/ Rapport annuel d'activités et bilan des compétitions (Carine Breton)
- 3/ Remise de récompenses
- 4/ Rapport financier (Thomas Jacquet et Intervention du Cabinet Comptable Axelle Expertise)
- 5/ Vote des cotisations 2016 – 2017
- 6/ Vote du budget
- 7/ Intervention des Invités
- 8/ Modifications du règlement intérieur
- 9/ Travaux d'amélioration : engagement financier du Club
- 10/ Questions diverses
 - Questions de Christophe Carré (Cf. pièces jointes)
 - Possibilité d'engager plus d'une équipe en championnats d'hiver
 - Participation financière aux journées de Championnat d'Ete
 - Proposition d'une tenue club.
 - Autres questions diverses

Le président remercie les personnalités et les membres présents et ouvre la séance.

1/ Rapport Moral, par le président Julien Coconi :

« Monsieur le Directeur du Service des Sports,
Chers adhérentes, Chers adhérents, Chers Amis

Tout d'abord, merci de votre présence.

Pour commencer, je tenais à excuser M. Claux, adjoint aux sports de la Mairie de Crépy-En-Valois, retenu à l'Assemblée Générale du Rugby.

Dans cette période d'Euro 2016, j'introduirais mon propos avec une citation d'Aimé Jacquet : « Donner, recevoir, partager ; ces vertus fondamentales du sportif sont de toutes les modes, de toutes les époques. Elles sont le sport. » Le monde professionnel a tendance à oublier cela. Il est de notre devoir d'association locale, à notre niveau, de transmettre ces valeurs : savoir donner, savoir recevoir, savoir partager.

A l'échelle nationale, la saison tennistique qui vient de s'écouler a été compliquée : Sur le plan sportif, après la défaite de l'équipe masculine de Coupe Davis en Angleterre alors que de grands espoirs étaient fondés en elle, la FFT compte dorénavant sur Yannick Noah pour redorer le blason de cette équipe. L'équipe de France de Fed Cup a quant à elle donné de beaux signes de progression et jouera en Novembre une belle finale contre la République Tchèque. En dépit de quelques jolies performances, je pense notamment au double Mahut – Herbert, les joueurs professionnels français n'arrivent pas à rivaliser avec les meilleurs mondiaux, ne font pas d'exploits qui entraîneraient dans leur sillage une émulation jusque dans les Clubs. Ainsi, en un an, 96 clubs ont disparu du paysage tennistique français faisant passer le nombre de clubs en France en deça de la barre des 8000. En un an, le nombre de licenciés a diminué de 3% (1 052 117 au 30/09/2015). Les conflits autour du nouveau Roland-Garros n'arrangent rien à nos affaires. Et pourtant, ce grand chelem est menacé par des concurrents riches et aux dents longues. A l'instar par exemple du handball dont le nombre de licenciés bénéficie depuis plusieurs années des performances de l'équipe de France, le Tennis en France a pourtant besoin d'un magnifique Grand Chelem et de belles performances des joueurs tricolores, dont nous attendons par ailleurs un comportement exemplaire. Ou presque.

A l'échelle régionale, de grands mouvements se sont également amorcés cette année : la réforme territoriale va entraîner une diminution du nombre de ligues et donc forcément d'importantes réorganisations. En ce qui nous concerne, la Ligue de Picardie (26500 licenciés au 31/12/2015) fusionnera avec le géant de la Ligue des Flandres (46500 licenciés à la même date). Que vont devenir les salariés et le site de la Ligue actuelle à Amiens ? Quel poids l'Oise aura-t-elle dans ce futur échiquier ? A ce jour, je n'ai pas de réponse mais il est certain que les rapports de force, financiers et politiques, vont évoluer.

A l'échelle départementale, l'Oise compte 13 957 licenciés et n'échappe pas à l'érosion nationale à laquelle je viens de faire allusion, avec une baisse de 2,45 % par rapport à la saison précédente. Le TC Crépy vit également cette érosion. Nous restons en 2015 encore en sixième position en nombre de licenciés, avec 415 licenciés. Nous talonnons Senlis, avec 434 licenciés et devançons Estrées Saint Denis et Méru qui comptent un peu moins de 360 licenciés chacun. Mais nous avons perdu

29 licenciés par rapport à la saison précédente, soit une baisse de 6%. A titre comparatif, Beauvais perd également 29 licenciés, Senlis 20 ; Chantilly et Compiègne restent stables.

Face à cette situation, nous devons être vigilants, travailler à la fidélisation de nos licenciés et en attirer de nouveaux et nouvelles. Cela passe par une Ecole de Tennis performante et dynamique, une attention toute particulière à notre tennis féminin, un équilibre subtil entre le loisir et la compétition, et une modernisation des structures mises à notre disposition.

ECOLE DE TENNIS :

Concernant notre Ecole de Tennis, j'évoquais l'année dernière trois défis qu'elle aurait à relever dans un avenir proche :

L'ancrage de la réforme des moins de 12 ans continue mais le maintien de la dynamique n'est pas aisé.

Notre Ecole de Tennis s'est adaptée aux nouveaux rythmes scolaires mais cela nous force à être imaginatifs pour maintenir le maximum d'heures d'enseignement et avoir un taux de remplissage maximal des cours.

Le regain de rentabilité est là, nous le verrons plus tard dans le rapport financier.

Notre Ecole de Tennis donne donc globalement satisfaction. Le principal point de vigilance réside dans le maintien de groupes compétitions efficace. Certains joueurs bénéficiant de ces créneaux ne matchent effectivement que très peu et finissent par nous quitter. Nous avons forcément notre part de responsabilité et nous devons y travailler. Travailler pour conserver nos jeunes compétiteurs qui jouent et gagnent, pour certains d'entre eux, des tournois dans leurs catégories d'âge. Bravo à Valère, Lucas, Raphaël et Mathieu notamment. C'est un plaisir de les voir user nos courts.

La qualité de notre Ecole de Tennis repose en grande partie sur la qualité de notre équipe enseignante. Je tiens à cette occasion à remercier chaleureusement Patrick pour sa disponibilité et son implication tout au long de cette saison, qu'il a conclu avec l'obtention de son diplôme d'AMT. Patrick a été d'une aide précieuse. Nous avons par ailleurs accueilli cette année deux nouveaux enseignants : Jordane Nougue, AMT, et Christophe Lemoine, Diplômé d'Etat. Ils se sont très bien intégrés dans l'équipe. Merci à eux. J'adresse mes félicitations à Kevin Figiel qui a obtenu en Octobre 2015 son diplôme de moniteur de Tennis et qui a signé son premier CDI au Club. Merci enfin à Pascal, Thibaud et Maxime pour leur dévouement et leur professionnalisme. Tous doivent conserver à l'esprit que la qualité de l'enseignement est la première cause d'abandon du tennis par les jeunes. Comme je le disais l'année dernière, nos moniteurs ne sont toujours pas parfaits. Pour la plupart d'entre nous, le tennis est un loisir voire une passion. Pour nos moniteurs, au delà d'un loisir et d'une passion, c'est un métier. Je les remercie de leurs efforts pour transmettre de leur mieux leur goût du jeu qui leur a fait faire du tennis leur métier. Ils y réussissent puisque nous aurons de nouveau deux jeunes issus du Club en formation AMT l'année prochaine, Laure et Enzo.

La Fête de l'Ecole de Tennis a conclu de belle manière la saison, grâce au talent d'animation de Maxime et à l'implication de nombreux bénévoles. Voir les enfants rassemblés, souriants, autour de leurs moniteurs est toujours un moment fort de la saison. Nous devons maintenir cette qualité d'accueil tout en travaillant nos axes d'amélioration : retrouver un enseignement compétition très performant et continuer la construction d'un enseignement permettant une fidélisation maximale de nos demoiselles.

TENNIS FEMININ :

Avec nos demoiselles, j'en viens donc au Tennis Féminin. Nous souhaitons maintenir et développer une attention toute particulière à l'accueil des féminines. Nathalie Milon porte cet objectif et je l'en remercie. Des efforts ont été faits mais il reste du travail. Trois équipes femmes étaient engagées en championnat d'été, une équipe en championnat d'hiver et une équipe en raquette FFT Senior. Je retiens tout particulièrement cette année l'éclosion d'un groupe de jeunes compétitrices dont nous pouvons être fiers. Bravo à Loan, Agathe, Hélène, Lenaïg et Tara qui ont terminé à la deuxième place régionale de la première édition des Raquettes FFT Junior. La motivation de ces jeunes joueuses a été récompensée par l'attribution d'une deuxième heure de cours sur quinze semaines, encadrée par Patrick Carrel dans le cadre de sa formation AMT. Nous devons plus que jamais être à l'écoute de nos joueuses, jeunes et un peu moins jeunes afin de leur proposer une offre adaptée à leurs attentes.

LA COMPETITION :

A nos 40 compétitrices viennent s'ajouter nos 145 compétiteurs, jeunes ou moins jeunes, voire beaucoup moins jeunes. Je souhaite mettre deux de ces équipes à l'honneur. Félicitations à nos glorieux anciens, Alain, Patrick, Daniel, Guy et Jacky qui remportent cet hiver le Championnat Régional par équipes dans la catégorie + 55 ans et joueront l'année prochaine en pré-national. Félicitations également à notre équipe 1, qui après s'être imposée dans sa division régionale en Juin 2015, s'est à nouveau imposé en Championnat d'hiver et accède à la plus haute division Régionale. Ils finissent encore premier de leur poule en ce mois de Juin et accèdent à la division Excellence. Un immense bravo à Pascal, Stéphane, Benjamin, Enzo et Nicolas.

LA CONVIVIALITE :

En ces temps parfois moroses, je souhaite que le Tennis Club donne le sourire : le sourire aux élèves de l'Ecole de Tennis, le sourire aux compétitrices et compétiteurs de tout âge, heureux de leur performance, individuellement ou en équipe, le sourire à nos salariés mais bien entendu le sourire à l'ensemble de nos adhérents. Je n'oublie pas que les adhérents loisir sont le socle de notre association. La convivialité en est le ciment. Cette année encore, nos désormais traditionnelles animations ont été organisées. S'y sont ajoutées une soirée Paëlla, une soirée galette à Aventura Park et un Tournoi Double Mixte. Merci à Sébastien et Pascal pour l'organisation de ces événements. Je regrette que la brocante n'ait pas pu être organisée cette année mais nous n'avons pu trouver aucune date pertinente dans l'agenda chargé du Mois de Juin, au Club comme dans la ville de Crépy. J'espère que la brocante sera de retour l'année prochaine.

LES TRAVAUX :

Conformément à l'article 1 de nos statuts, l'Association « a pour but, en liaison avec les autorités municipales de développer la pratique du tennis ainsi que l'amélioration et le développement des installations destinés à la pratique du Tennis. » L'année dernière vous avaient été présentées les pistes de réflexion engagée : couverture d'un court extérieur, mise en place d'un éclairage et création de terrains en surface tout-temps. La couverture d'un court extérieur est un projet très onéreux. L'éclairage des courts 3 et 4 est techniquement très complexe. Le projet le plus attractif est la création de deux terrains tout-temps sur les courts 1 et 2 avec si possible l'installation d'un éclairage. La comité a pris la décision de soumettre ce projet à votre vote cette année. Nous travaillerons en collaboration avec la mairie, aussi bien sur le plan technique que financier. Nous comparerons plusieurs solutions techniques afin de vous proposer la meilleure. Nous sommes déjà allés en Belgique tester une surface synthétique très agréable à jouer. D'autres solutions existent et d'autres tests seront effectués. De plus en plus de Clubs optent pour ces solutions. Récemment,

l'inauguration de deux surfaces tout temps au Tennis Club d'Ozoir la Ferrière, en Seine et Marne, a donné lieu à une double page dans le magazine Tennis Info. Nous sommes convaincus que le maintien de l'attractivité de notre club passe par ce type d'aménagement.

Qui dit travaux, dit financement. Merci donc à nos sponsors et nos financeurs, l'Etat, le Conseil Départemental et la ville de Crépy en Valois. A ce propos, l'interaction avec les services de la Commune n'est pas toujours parfaite. Si les réparations vous paraissent parfois long à être réalisées, je vous demande de garder en mémoire que les installations communales, sportives ou non d'ailleurs sont multiples. Je suis convaincu que les services techniques, le service des sports et le Centre Technique font de leur mieux pour nous satisfaire. De notre côté, nous nous impliquons autant que possible dans la Vie Communale. Parmi les nouveautés de cette année, nous avons accueilli cette année une classe de l'école Charles Peguy dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, en prenant entièrement à notre charge le salaire du moniteur mis à disposition, Pascal, et avons organisé en collaboration avec le Comité Départemental une animation « Tennis Dans la Rue », destinée à faire découvrir le tennis aux Jeunes des quartiers défavorisés de Crépy en Valois.

Je terminerai en remerciant l'ensemble de nos bénévoles, sans lesquels rien de tout ce que j'ai évoqué précédemment ne serait possible. Merci aux membres du Comité pour leur travail, leurs remarques pertinentes, leurs idées et leur aide. Merci à celle qui accepte que je passe fréquemment mon temps libre avec le Tennis et non avec elle. Merci au Bureau, pour tout. Le Tennis est pour nous parfois un loisir, parfois une seconde activité professionnelle, consommatrice de temps et d'énergie, difficilement conciliable par moments avec nos activités professionnelles principales. Cela peut nuire à notre réactivité mais soyez assurés que nous sommes conscients des défis que nous avons à relever.

Je vous remercie pour votre attention.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2/ Rapport d'activité et bilan des compétitions, par la secrétaire Carine Breton :

Rapport d'activité AG 2016

Quelques chiffres sur le Club :

- 412 adhérents
- 398 licenciés
- 93 Femmes ♀
- 305 Hommes ♂

- 193 jeunes et 205 adultes ; de 4 à 81 ans

=> baisse de 2,2 % par rapport à 2015



Répartition géographique

- 382 licenciés habitent dans la Communauté de Communes dont 243 à Crépy-en-Valois



Réservations

6369 heures réservées

=> 306 « réserveurs »
=> 51 « réserveurs » représentent la moitié des 6369 heures,

Podium ♀ :

- 1-Sylvie Barrier (88h)
- 2-Josy Carrel-Torlet (85h)
- 3-Delphine Montibus (74h)

Podium ♂ :

- 1- Christophe Carré (163h)
- 2-Djilali Daoud (133h)
- 3-Benoît Coquelin (94h)



Ecole de tennis

=> 6 salariés :

- 4 DE : Maxime (30h), Pascal (9h), Christophe (4h), Kevin (3h)
- 2 AMT : Thibaud (4h), Jordane (4h)
- 1 Formation en AMT : Patrick

=> 50h de cours par semaine + 1h de physique:

- 163 jeunes
- 51 adultes



Ecole de tennis

=> 6 salariés :

- 4 DE : Maxime (30h), Pascal (9h), Christophe (4h), Kevin (3h)
- 2 AMT : Thibaud (4h), Jordane (4h)
- 1 Formation en AMT : Patrick

=> 50h de cours par semaine + 1h de physique:

- 163 jeunes
- 51 adultes



Formations

- Formation JAT2 : Pascal Audouin et Maxime Lemaire
- 1 formation AMT : Patrick Carrel



Animations

- Soirée Paëlla 30 Octobre 2015
- Soirée patinoire 10 décembre 2015
- Arbre de Noël de l'Ecole de Tennis 16 décembre 2015
- Soirée Galette à Aventura Park 15 Janvier 2016
- Tournoi doubles mixtes Février 2016



Soirée Paëlla



Soirée Galette

Animations

- Sortie Roland Garros 21 Mai
- « Fête du tennis » 28 Mai
- Fête de l'EDT 11 Juin
- Fête du Club 18 juin



Participation à la Vie Locale

- Présence du Club au Forum des Associations et à la fête des Sports organisée par le Conseil Départemental, en Septembre.
- Accueil de la MJC
- Animation « Tennis dans la rue »
- Accueil des NAPS



Les compétiteurs et compétitrices

- 40 compétitrices de 12 à 54 ans : ♀
 - de 40 à 15/2
 - 12 compétitrices de moins de 18 ans
- 145 compétiteurs de 9 à 74 ans : ♂
 - de 40 à 3/6 et un adhérent classé 0
 - 35 compétiteurs de moins de 18 ans



Compétitions

- Tournoi interne : 60 participants
JAT Pascal Audouin et
Stéphane Ponchaux
- Tournoi open : 126 participants, JAT Patrick Carrel



- Tournoi jeunes : 45 participants, JAT Patrick Carrel

Les compétiteurs et compétitrices

- Raquettes FFT Juniors :
1 équipe engagée
Deuxième place de Picardie !
- Raquettes FFT Seniors :
1 équipe engagée



Compétitions

Championnats par équipe Hiver :

- 1 équipe Hommes et 1 équipe Femmes
- Equipe 1 Hommes => vainqueur en division Régionale 2 et jouera la saison prochaine en Division 1.

Championnats Seniors + :

- 1 équipe + 55 ans, 1 équipe + 60 ans, 2 équipes Coupe Carren
- Equipe + 55 ans => vainqueur division Régionale 1. Jouera la saison prochaine en division pré-nationale.
- Equipe Sœur +60 ans
=> 3ème de sa poule.



Compétitions

Championnats par équipe Ete :

- 7 équipes Hommes, 3 équipes Femmes
- Equipe 1 Hommes => 1er de leur poule cet été, en division Régionale 1, phase finale à partir du 19 Juin, Accède à la division excellence.
- Equipe 3 Hommes : 1er de leur poule cet été, accèdent à la division prérégionale.

Championnats Jeunes :

- 6 équipes garçons, 2 équipes filles

Un grand bravo à toutes ces équipes !



3/ Remerciements :

Le comité tient à remercier tout particulièrement Enzo Cavalli, Patrick Carrel, Jacky Caron et Gilbert Fleury pour leur implication, leur aide et leur disponibilité tout au long de cette saison sportive.

4/ Rapport financier :

Thomas Jacquet présente le bilan financier de l'exercice du 1er Mai 2015 au 30 Avril 2016.

RESULTAT 2015- 2016		RESULTAT 2015 – 2016	
DEPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
COTISATIONS ET LICENCES		COTISATIONS ET LICENCES	
Cotisation USC	70,00	Cotisations Adhésions	29913,60
Remboursement adhésion	16,00	Cotisations Ecole	16700,60
Licences	8933,00	Cotisations cours adultes	8100,00
Badges	60,00	Badges caution	200,00
9079		54914,2	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		SUBVENTIONS / INTERETS	
Internet, Téléphone, Fournitures	1431,33	Remboursement assurance Mairie	330,85 10883,00
		Conseil Départemental (AVSL)	9290,00
Cabinet comptable	1852,80	CNDS	2300,00
Frais bancaires	85,56	Coupons Oise Sport	2415,00
3 369,69		Revenus de Placement	1243,72
		26462,57	
MANIFESTATIONS ET STAGES		MANIFESTATIONS ET STAGES	
Charges diverses : alimentation (animation Paëlla, soirées galette...)	651,52	Animation Paëlla	828,00
Sortie Roland Garros	2922,00	Sortie Roland Garros	1980,00
Opération patinoire	347,08	Tournoi Double Mixte	112,00
Publicité	458,10	Stage Juillet	1580,00
Divers	150,00	Brocante : emplacements	1779,00
Fête du Club	1690,04	Brocante : ventes	1950,85
Stage Juillet	600,00	Opérations Tee shirts	177,00
Brocante : achats	1290,01	8406,85	
Cadeaux / récompenses	782,70		
Opérations Tee shirts	1075,00		
9966,45			
ACHATS		VENTES	
Ecole	279,23	Sponsors	3000,00
Achats matériels divers	645,82	Réservation courts, y compris moniteurs	178,00
Balles	3377,26	Ventes et produits divers	1459,15
Travaux	661,00	Balles	234,00
4963,31		4871,15	
TOURNOIS ET CHAMPIONNATS		TOURNOIS ET CHAMPIONNATS	
Engagements Equipe	649,60	Tournoi Individuel CDOT	338,90
Frais de déplacement équipe	283,00	Tournoi Interne	294,00
Tournoi Individuel CDOT	501,00	Tournoi Jeunes	330,00
Tournoi Interne	225,84	Tournoi Open	1356,00
Consommations	296,22	3318,9	
Tournoi Open	1116,36		
3072,02			
ENTRAINEURS / OFFICIELS		ENTRAINEURS / OFFICIELS	
Formation AMT – JAT	824,50		
Formation continue	701,45		
Frais de déplacements	203,40		
Sous-traitance moniteur	2640,00		
Salaires nets	45780,22		
Charges sociales : URSAFF, retraites..	13277,44		
63 427,01		0,00	
93877,48			96973,67
		RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent)	3096,19

TRESORERIE 30/04/2016	
Cptes courant Crédit Mutuel	1 503,68
Cptes livret Crédit Mutuel	140 000,00
Caisse	116,00
TOTAL	141 619,68

Julien Coconi demande si cette présentation amène des questions.

Christophe Carré interroge le bureau sur la baisse du montant global des cotisations Ecole de Tennis et adhésions.

Julien Coconi répond que cela s'explique par une répartition de Mai à Avril de recettes enregistrées de Septembre n-1 à Septembre n. Il est par ailleurs possible que la répartition financière des recettes entre les différentes catégories présente quelques inexactitudes mais cela n'influence pas le solde financier global, qui est excédentaire.

Christophe Carré remarque que les frais relatifs au cabinet comptable sont en augmentation.

Julien Coconi répond que cela est dû à l'aide apportée par le cabinet comptable à l'élaboration des contrats des salariés. M. Carré regrette de ne pas pouvoir consulter une facture détaillée des prestations annuelles du cabinet comptable.

Christophe Carré pense que la facturation d'un forfait de 10 euros par mois aux salariés pour la réservation des courts pour leurs cours individuels est un cadeau pour ces derniers.

Christophe Carré s'étonne du remboursement pour le déplacement de l'équipe 1 masculine le 14 Mai 2015, ce déplacement lui semble injustifié.

Christophe Carré demande si un avenant au contrat de Maxime Lemaire a été fait au moment de sa revalorisation salariale en 2014. Julien Coconi répond que cet avenant n'a effectivement pas été fait.

Eric Dancoisne signifie qu'il serait intéressant que les coûts afférents à la gestion des installations, pris en charge par la Mairie apparaissent dans le bilan financier.

Laurent Nuns précise que les associations ont effectivement obligation de faire apparaître ces contributions volontaires dans leur bilan global. Au jour de l'Assemblée Générale, ces montants n'étaient pas disponibles. Pour rappel, la valorisation annuelle du bénévolat est par exemple de 19000 euros. Les contributions volontaires apparaîtront dans le rapport financier définitif du cabinet comptable.

Le cabinet comptable atteste de la sincérité et de la régularité des comptes de l'exercice allant du 1er Mai 2015 au 30 Avril 2016 et propose d'affecter au compte de bilan le résultat excédentaire de l'exercice.

Le rapport financier est approuvé : 1 voix contre, pas d'abstention.

Le résultat de l'exercice est affecté au compte de bilan à l'unanimité.

5/ Vote des cotisations 2016/2017 :

Cotisations Tennis Club de Crépy en Valois 2016-2017	
- Licence obligatoire sur la saison en cours (renouvellement obligatoire de la licence au 1er octobre).	
ADULTE : 81 € + 29 € de licence F.F.T.	110 €
Cotisation au prorata : (voir annexe 1) A partir du 1er novembre, uniquement pour une première adhésion ou pour une synchronisation avec le renouvellement de la licence FFT et la date du 1er octobre de la saison suivante.	Voir affichage au Club
COUPLE : 126 € (63 *2) + 58 € (29*2) de licence F.F.T.	184 €
PARENT d'élève de l'École de tennis : 67 € + 29 € de licence F.F.T.	96 €
ÉTUDIANT (plus de 18 ans) : 53 € + 29 € de licence F.F.T. Uniquement sur présentation d'une carte étudiant.	82 €
ENFANT DE MOINS DE 18 ANS : 51 € + 20 € de licence F.F.T.	71 €
ÉCOLE DE TENNIS : Tarif normal : 203 € + 20 € de licence F.F.T. 25 à 30 Cours + licence + cotisation au club.	223 €
1 ^{er} enfant 203 euros ; 2eme enfants 180 euros ; 3eme enfants 170 euros Compétition ; 2ème heure 30 euros en plus et 20 euros pour 3ème heure Mini Tennis (45 minutes, 10 élèves) : 103 € + 20 €	123 €
COTISATION FAMILLE (jusqu'à 4 personnes) : Elle n'est valable que pour les cotisations Club. Les cotisations dues pour l'École de tennis ne sont donc pas incluses (voir ci-dessous). Cette cotisation ne comprend pas les licences et le badge. Un justificatif peut être demandé. Passé le quatrième adhérent, les tarifs normaux sont à appliquer.	Forfait 162 euros (hors licence)
COTISATION FAMILLE avec COURS : Au moins 3 membres d'une même famille qui prennent des cours. Maximum de deux adultes. Maximum de cinq personnes (après application du tarif normal). Cette cotisation ne comprend pas le badge.	Forfait 690 €
BADGE D'ACCES : vente avec option de rachat par le club. Badge non obligatoire.	20 €
Les cotisations Club sont payables en 2 chèques (encaissés le mois courant et le mois suivant). Les cotisations Ecole en 3 (trimestre).	
INVITATION : pour 1 heure réservée, Obligation de fournir le numéro de licence FFT de l'invité (licence FFT en cours de validité ou attestation d'assurance). Invitations limitées à un maximum de 5 par an pour un même invité.	5 €
COURS COLLECTIF ADULTE hors licence et adhésion :30 séances	190 €
COURS INDIVIDUEL et STAGE : avec un moniteur Brevet d'Etat (activités non organisées par le club).	A voir avec les moniteurs
CORDAGE RAQUETTE : cordage nylon + pose	11 €
TUBE DE BALLE : 4 balles	6,50 €

La proposition de cotisations des cotisations 2016-2017 est approuvée par l'Assemblée Générale : 1 voix contre, pas d'abstention.

6/ Budget prévisionnel :

Exercice : 01/05/2016 au 30/04/2017

DÉPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
Cotisations et licences		Cotisations et licences	
Coupons Sport	2400,00	CG : rembt Coupons Sport	2400,00
Cursus Picardie	30,00	Cursus Picardie	30,00
Cotisation USC	100,00	Cotisations Club	23 000,00
Remboursement cotisations	200,00	Cotisations Ecole tennis	29 000,00
Licences fédération	9 000,00	<i>y compris licences fédération</i>	
Achat et Rembt badges	200,00	Cotisations Cours adultes	9 000,00
		Ventes badges	200,00
Frais fonctionnement		Subventions / intérêts	
Assurance	0,00	Ville Crépy en Valois	11 000,00
Abonnement Internet, site, FT, Orange	900,00	Conseil Général (AVSL)	4 500,00
Fournitures, envois, revues	300,00	Ligue	500,00
Autres dépenses diverses	200,00		
Frais de déplacements et représentation	500,00	CNDS	2 300,00
Cabinet comptable	2 400,00	Intérêts comptes	1 800,00
Manifestations et stages		Manifestations et stages	
Bourses Club	900,00		
Ecole (alimentation, Fête juin, Fête Noel)	500,00	Participations familles sortie RG	1 500,00
Sortie Roland Garros	2 100,00		
Opération Patinoire	150,00		
Opérations Convivialité	700,00		
Challenge Kindraich, Forum associations	100,00		
Brocante	1 800,00	Brocante (emplacements et vente)	3000
« Tennis dans la Rue » : Participation Club	500,00		
« Tennis dans la Rue » : Formateur CDOT	1 600,00	Subvention ACSE « Tennis Dans la Rue »	1600
Achats		Ventes	
Panneaux sponsors	100,00	Participations sponsors	800,00
Matériel pédagogique	300,00	Location Court	300,00
Matériel Club	300,00		
Balles	3 400,00	Balles	200,00
Indemnités cordage, bobines	150,00	Cordage	150,00
Tournois et championnats		Tournois et championnats	
Equipes engagements	1 000,00		
Homologation tournois	250,00	Participations Joueurs Championnats	500,00
Frais déplacement équipes	400,00	Recettes chpt individuel CDOT	500,00
Dépenses chpt individuel CDOT	500,00	Recettes Tournoi interne	300,00
Dépenses Tournoi interne	100,00	Recettes Tournoi jeunes	350,00
Dépenses Tournoi Jeunes	150,00	Recettes Balle Orange/Galaxie Tennis	150,00
Dépenses Balle Orange / Galaxie Tennis	150,00	Recettes Tournoi Open	1 200,00
Dépenses Tournoi Open	500,00		
Entraîneurs / officiels		Entraîneurs / officiels	
Formation PSC1 JAT AMT	1 000,00		
Frais de déplacements animateurs	400,00		
Salaires Nets BE DE et AMT	39 000,00		
Charges sociales URSSAF Cris Chorum	22 000,00		
Résultat exercice (excédent)		Résultat exercice (insuffisance)	
Total DÉPENSES	94 280,00	Total RECETTES	94 280,00

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

7/ Interventions des personnalités invitées :

Richard Hallade souligne la légère baisse du nombre de licenciés. Il rappelle que le handball auquel Julien Coconi faisait allusion dans son rapport moral a un système de licence journalier qui lui permet d'augmenter son nombre de licenciés. M Hallade se satisfait de la bonne santé de l'association, il rappelle que les dirigeants de l'association doivent se comporter en véritable chef d'entreprise. Il remercie l'association pour son implications dans le contrat de ville pour le quartier Kennedy ainsi que dans les nouvelles activités périscolaires. M. Hallade conclut en félicitant les membres du Comité pour leur travail au sein de l'Association.

8/ Modifications du règlement intérieur :

Julien Coconi présente les deux modifications du règlement intérieur ci-après :

1/ AJOUT D'UN ALINEA DANS L'ARTICLE 3 :

Article 3 : Membres, cotisations

L'adhésion est valable jusqu'au 30 septembre de l'année suivante ou en cours et peut être prise à n'importe quel moment de l'année.

Par contre l'adhérent reste dans l'obligation de régler à la date fixée par la FFT le montant de la licence de l'année sportive en cours (généralement le 1er octobre). A défaut, l'adhérent perd sa qualité de membre de l'association et peut voir son accès au club suspendu, le temps pour lui de régler le montant de la licence en cours.

L'adhésion est liée à une personne. En aucun cas, elle n'est transmissible.

Le montant des cotisations est fixé chaque année lors de l'Assemblée Générale de l'association. Le Comité de Direction transmet avec la convocation à l'Assemblée Générale, une proposition de grille tarifaire pour la saison à venir. Les tarifs votés en Assemblée Générale s'appliquent au lendemain de la tenue de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, tout membre de l'association peut formuler une proposition lors de l'Assemblée Générale ordinaire selon l'article 24 des statuts. Pour autant, chaque adhérent doit se limiter à trois propositions au maximum, chacune d'elles comportant un seul objet précis.

2/ AJOUT D'UN ALINEA DANS L'ARTICLE 15 :

Article 15 : Discipline

Il est interdit de fumer sur les courts.

Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts, sauf activité organisée en accord avec le club. La présence d'animaux est interdite sur les courts. Les vélos, les rollers, etc... ne peuvent être rentrés sur les courts découverts et couverts.

Les membres du Conseil de Direction ont vocation à pénétrer sur les courts pour régler tout litige en suspens.

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner un avertissement, une exclusion temporaire, voire définitive du contrevenant.

La radiation d'un membre (selon l'article 9-2 des statuts) peut être prononcée par le comité de direction, à l'unanimité de ses membres, à tout moment, pour motif grave. Sans être exhaustif

peut être considéré comme motif grave : l'agression physique d'un autre membre de l'association, le détournement de fonds, la diffusion intempestive d'informations auprès des membres de l'association, d'élus ou d'instances de la FFT sans accord préalable du Comité de Direction, des faits et actes mettant en danger l'association...

L'intéressé, invité à fournir ses explications préalablement à toute décision, pourra exercer un recours auprès de l'Assemblée Générale Ordinaire, devant laquelle il bénéficiera des mêmes droits pour assurer sa défense.

Julien Coconi mets la première proposition au vote : cette proposition est adoptée à la majorité des membres présents (1 voix contre).

Julien Coconi mets au vote la deuxième proposition : cette proposition est adoptée à la majorité des membres présents (1 voix contre et 2 absents).

9/ Travaux d'amélioration : engagement financier du Club :

Le Comité souhaite procéder à des travaux d'amélioration et de modernisation des structures mis à disposition du Club par la Mairie. Le Comité est prêt à engager financièrement le Club dans ces travaux. Julien Coconi tient à rappeler qu'aucune opération ne se fera sans l'accord et la validation technique de la Mairie. Les comptes de l'association permettent d'envisager sereinement un investissement financier du Club. Il est tout de même important de conserver une réserve financière correspondant à une année de salaires et charges.

L'éclairage des courts 3 et 4 a été étudié, le Comité a reçu un chiffrage à hauteur de 25 000 € HT. Cette solution est techniquement très compliquée dans la mesure où, afin de respecter les normes d'éclairage des terrains, il faudrait envisager la pose d'un mât entre les courts 3 et 4 (et donc toucher à la structure des bétons poreux) et la pose d'un mât dans l'allée menant au Club House. Or au pied de ces mâts, un socle en béton de 80 cm * 80 cm * 80 cm doit être réalisé : de nombreux réseaux (électricité, gaz, eau potable et assainissement) passent dans cette allée et la création du socle béton sera très compliquée voire impossible.

Ainsi le Comité souhaite plutôt s'engager dans la création de terrains tout-temps. La solution étudiée serait de transformer les courts n°1 et n°2. Avant négociations, la réhabilitation du court n°2 (béton poreux) coûterait 22 000 € HT et la transformation du court n°1 (terre battue) coûterait 36 000 € HT.

Eric Dancoisne propose d'envisager au préalable la transformation d'un court et d'en faire un second ultérieurement si la surface donne satisfaction. Julien Coconi rappelle que le fait d'avoir 2 courts d'une même surface permet d'accueillir des journées de championnats. La construction simultanée de deux courts donnera également une plus grande marge de négociations.

Christophe Carré rappelle que la Mairie a investi, il y a seulement quelques années, dans la réfection du court n°2 et qu'il serait donc dommage d'intervenir sur cette structure.

Patrick Carrel propose d'étudier la création complète d'un court supplémentaire, en surface tout-temps, dans le prolongement du court n°7. Patrick Carrel rappelle qu'il est très intéressant pour un Club de disposer de courts supplémentaires. L'utilisation du terrain dans le prolongement du court 7 doit bien évidemment être validé avec la Mairie.

Josy Torlet-Carrel trouve la réalisation de deux terrains intéressantes, tout comme la surface tout-temps.

Marcel Jublot trouve, quant à lui, plus intéressant de réaliser 1 ou 2 courts supplémentaires que de

réhabiliter des surfaces.

Laurent Nuns du cabinet comptable Axelle Expertise confirme la possibilité d'engagement financier du Club mais insiste sur la nécessité de conserver une trésorerie suffisante pour envisager sereinement l'avenir des activités salariées du Club.

L'assemblée générale valide le projet de création de deux surfaces tout-temps mais souhaite au préalable que celui-ci soit détaillé et qu'une solution alternative à la transformation du court n°2 soit proposée.

Patrick Carrel insiste sur l'importance d'un rendez-vous rapide avec la commune pour étudier la faisabilité des différentes solutions. Julien Coconi indique qu'un rendez-vous sera organisé en septembre avec la Mairie. En parallèle, des visites de Club équipés de surfaces tout-temps utilisant des techniques différentes seront organisées.

Le projet définitif devra à nouveau être validé par une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

10/ Questions diverses :

Julien Coconi indique le Comité a reçu trois pages de questions de la part de Christophe Carré. Julien Coconi ne souhaite pas étudier ces questions mais tient à adressé la réponse globale ci-dessous à Christophe Carré :

« Nous avons reçu trois pages de question de la part de Monsieur Carré. Nous avons fait le choix de les faire apparaître en questions diverses. Je ne vais pas répondre à ces questions mais je tiens tout de même à formuler une réponse globale à Monsieur Carré, qui paraîtra au procès verbal de cette assemblée générale.

L'Assemblée Générale délibère sur toute Question d'Intérêt Général. Monsieur Carré prend grand soin à nommer ses questions comme « Questions d'Intérêt Général ». Je ne les considère en rien comme telles et c'est pour cette raison que je ne les traiterai pas. Elles ont certainement un grand intérêt pour lui mais n'ont qu'un intérêt néfaste pour l'Association. Engageons nous dans un débat sur ces questions et rapidement le débat se transformera en un pugilat verbal qui ne fera que ressortir de trop récents conflits et ridiculiser une nouvelle fois notre association. Comment pourrait-il en être autrement quand ces questions me présente « comme un monarque qui a adoubé des membres de Comité dénués de sens critique, qui commet des exactions et qui piétine à tour de bras les statuts et règlements, tout cela dans mon intérêt personnel ».

Monsieur Carré, la formulation de vos questions est d'une incroyable pédance. Vos questions auraient été tournées d'une autre manière, peut-être aurai-je trouvé la force de produire une réponse à quelques unes d'entre elles. Mais votre argumentaire est fait. Vous ne vous êtes pas privé de le communiquer largement par mail à l'ensemble des adhérents, méthode que je désapprouve par ailleurs fortement. Cet argumentaire est par ailleurs parsemé d'inepties. Vous avez pris suffisamment de liberté de communication avec nos adhérents, je ne souhaite pas vous donner ici une opportunité de plus de critiquer sans commune mesure le travail du Comité.

D'autant plus que le débat avec vous n'est possible que s'il termine dans votre sens. Sinon, ce ne sont que mails et interprétations à votre sauce des règlements et des statuts, tout cela avec une diffusion aussi large que possible, même aux plus hautes instances sportives et administratives. J'ai

fait l'amère expérience de débats avec vous et je regrette encore aujourd'hui certaines de mes réactions.

Votre égo surdimensionné, car il l'est, vous a même poussé à tenter d'établir vous même l'ordre du jour de cette Assemblée Générale. Les statuts ne nous obligent en rien à organiser une élection de renouvellement des membres du Comité. Les 95 votants de l'Assemblée Générale de Juin 2014, en ne vous octroyant seulement 37 voix alors que les premières personnes non élues, ici présentes d'ailleurs, en avait récolté 16 de plus que vous, ont fait un choix fort. Assez de conflit. Assez de chamailleries. Vous qualifiez nos réunions de Comité d' « antidémocratique » et ne cessez d'évoquer mon « clan », « mes amis du Comité ». Ne serait ce pas plutôt votre entêtement à revenir dans le Comité qui serait antidémocratique ? Je considère pour ma part cet entêtement à revenir dans le Comité comme un non-respect total du vote de l'Assemblée Générale de Juin 2014. Certes, certains et certaines de mes ami(e)s sont entrés au Comité avant Juin 2014, dans le cadre d'élections de renouvellement ponctuel de membres. Mais c'est à chaque fois l'Assemblée Générale qui les a approuvés. Pas moi. Dans le même sens, les personnes élues en Juin 2014, ont été choisies par l'Assemblée Générale et non par moi. Ce n'étaient pas mes amis. J'en veux pour preuve que lors de l'élection du Président qui a suivi, 5 de ces membres ont voté contre moi. Mais aujourd'hui les réunions de Comité se passent dans une bonne ambiance et nous travaillons pour le bien de tous, en harmonie. Vous ne devez plus arriver à concevoir cela.

En résumé, un comité a été élu et prend des décisions. Essayez d'être plus constructif, car vous savez parfois avoir de très bonnes idées mais vos méthodes sont également parfois détestables. Admettez que les autres peuvent faire également très bien sans vous.

Voilà ma réponse à vos questions. Nous pouvons passer aux questions diverses suivantes qui ont été soumises à l'Assemblée Générale. »

Julien Coconi indique à M. Carré que le traitement de ses questions s'arrête à cet instant.

Une question concernant la possibilité d'engagement de plus d'une équipe Homme en Championnats d'hiver a également été adressée au Comité. Julien Coconi rappelle que la composition des équipes d'hiver notamment lors des journées de déplacements a été compliquée. L'occupation des courts les dimanches de Novembre et Décembre est par ailleurs quasiment saturé avec le tournoi Open et les Championnats Seniors +. Eric Dancoisne demande également à ce que le Comité soit attentif à l'occupation des courts sur ces journées.

Une question concernant la participation financière des joueurs engagés en Championnats d'Été a également été posée. L'assemblée générale trouve cette proposition intéressante : pour l'année prochaine, une participation dont le montant reste à fixer par le Comité (5 ou 10€ par exemple) sera donc demandée.

La dernière question qui a été adressée au Comité concerne la proposition d'une tenue Club pour les saisons prochaines.

L'Assemblée Générale considère également que cette proposition est intéressante. Etant donné la diversité des possibilités, Josy Torlet-Carrel propose de créer et prendre la responsabilité d'un groupe de travail qui devra proposer au Comité une opération textile : choix d'une tenue et montage financier. Cette proposition est retenue : ce groupe sera composé de Frédérique, Céline, Olivier, Karine et Thibaud. Richard Hallade indique que certains Clubs fournissent au moment des inscriptions une tenue Club dont le prix est inclus dans les adhésions.

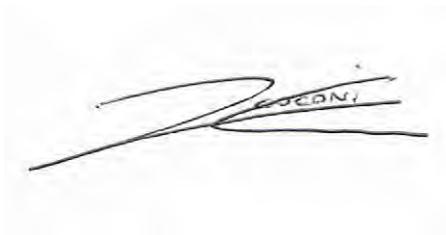
Julien Coconi demande s'il y a d'autres questions.

Rached Benghorbal souhaite adresser aux membres du Comité ses félicitations pour le travail effectué tout au long de l'année. Il trouverait logique que les membres du Comité bénéficient par exemple d'une réduction de leur cotisation. Patrick Carrel rappelle que cela a déjà été le cas dans le passé et qu'il ne serait pas injuste de le faire dans la mesure où le Club n'emploie pas de personnel administratif. Julien Coconi remercie Rached pour son intervention et rappelle qu'être membre du Comité est un engagement désintéressé.

Jean-Baptiste Piazza propose l'achat d'une machine à croque-monsieur et une tireuse à bière pour la convivialité du Club. Richard Hallade précise que même si la consommation d'alcool peut être légale sous certaines conditions, elle reste dangereuse et la responsabilité du Président peut être engagée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h10 en remerciant les participants et en les invitant au pot de l'amitié.

Le Président, Julien COCONI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'COCONI', with a long horizontal stroke underneath.

La Secrétaire, Carine BRETON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carine Breton', with a long horizontal stroke underneath.

PIECES JOINTES :

- QUESTIONS DE M. Christophe CARRE

Crépy en Valois, le 25 mai 2016

Questions d'intérêt général

adressées à l'Assemblée Générale des adhérent(e)s du Tennis Club de Crépy en Valois

A porter sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (cf. ordre du jour de l'an passé)

Question 1

Durant l'Assemblée Générale de juillet 2015, Julien COCONI, président de l'association, a confirmé son refus d'organiser les élections des membres du Comité de Direction. Julien COCONI a confirmé cette décision (du Comité ? on n'en sait trop rien, pas de vote nominatif dans le compte-rendu) tout seul, s'arrogeant ainsi une prérogative qu'il n'a pas, aucun précision des statuts ne lui permettant cette interprétation et cette décision.

Organiser les élections des membres du Comité lorsque celui-ci est incomplet (moins de 12 membres) est une possibilité pourtant totalement ouverte par les statuts de l'association. Pour les refuser, il faudrait produire un texte qui n'existe pas ! Et refuser de les organiser vient en contradiction avec les décisions des assemblées générales de septembre 2012 et juin 2013 au cours desquels, le même Julien COCONI a fait élire des membres du Comité indéfectiblement favorables à... Julien COCONI.

Alors que des proches de Julien COCONI ont été élu dans des élections du même type (dans l'intervalle d'un mandat de 4 ans), le même Julien COCONI, sans aucun texte en appui, peut-il interdire autoritairement la tenue de telles élections lorsque le candidat lui déplaît ?

Ou

Notre association peut-elle voir sa vie démocratique réduite aux limites imposées par Julien COCONI et les membres du Comité l'accompagnant dans ces dysfonctionnements, pour réserver l'accès au Comité de Direction aux adhérents qui auront été adoubés par Julien COCONI, des adhérents qui devront avoir pris la précaution de ne jamais remettre en cause des décisions de Julien COCONI et les membres du Comité (c'est mon seul "crime") ?

Question 2

Lors de l'Assemblée Générale de juillet 2015, Julien COCONI, président de l'association, a demandé à la toute petite vingtaine d'adhérents présents de refuser d'examiner l'ensemble des questions d'intérêt général transmises et présentes à l'ordre du jour officiel de cette Assemblée. Une quasi majorité l'a rejoint. Les questions d'intérêt général n'ont donc fait l'objet d'aucun examen, d'aucune sorte, d'aucune délibération. C'est une violation des statuts de l'association et de son article 24 : l'Assemblée Générale *"d'une manière générale, délibère sur toutes les questions d'intérêt général"*.

Le but évident de cette exaction est de ne pas avoir à répondre des multiples dysfonctionnements liés aux décisions de Julien Coconi et les membres du Comité qui l'ont accompagné (les votes n'étant pas nominatifs dans les comptes-rendus de réunion du Comité de Direction, on ne sait trop qui d'autres il faut mettre en cause).

Notre association n'a-t-elle pas la nécessité de révoquer J. Coconi de son mandat d'élu du Comité de Direction, voire les élu(e)s l'accompagnant dans ce type d'infraction, pour avoir ainsi volontairement piétiné les dispositions des statuts de notre association dans le seul but de ne pas devoir se justifier sur les décisions illégales et indignes prises durant la saison 2014/2015 ?

Ou

L'Assemblée Générale 2016 confirme-t-elle qu'il n'y a strictement aucune possibilité de demander aux élu(e)s du Comité de justifier leurs décisions prises durant une saison, y compris en Assemblée Générale (seul organe souverain de notre association) ?

Ou

La vie démocratique de l'association se borne-t-elle à applaudir les lectures des rapports présentés par les élu(e)s de l'association, sans aucune autre question possible, aucune autre délibération possible ?

Au cas où l'Assemblée Générale me rejoindrait pour condamner cette "décision" de juillet 2015, il me paraît évident que les questions d'intérêt général posées l'an passé, devraient faire l'objet d'un examen durant cette Assemblée Générale de 2016. Pour ma part, bien évidemment, je souhaite voir figurer à nouveau à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale 2016, ces "questions gênantes" de juillet 2015 (toujours disponibles sur le site du club dans l'ordre du jour officiel de l'Assemblée Générale de juillet 2015).

Question 3

Les élu(e)s du Comité de Direction ont mis en place une politique d'aides aux jeunes notamment (mais pas que) qui soulève de multiples questions sur son caractère inique et contreproductif pour l'association et l'immense majorité de ses adhérent(e)s.

J'en ai dénoncé de nombreux aspects, de nombreuses conséquences (communication directement auprès des adhérents).

Notre association veut-elle valider cette politique sportive sottement élitiste, contraire à la défense des intérêts de l'immense majorité de ses adhérents ?

N'y a-t-il pas une grande nécessité à mettre en cause les élu(e)s du Comité qui considèrent ainsi que le tennis est un sport réservé... à une élite ?

N'y a-t-il pas une grande nécessité à remettre de la morale dans la répartition des aides de l'association afin d'essayer d'en faire bénéficier le plus grand nombre de nos adhérent(e)s qui sont comptabilisés pour obtenir ces aides ?

Ainsi cette politique sportive incohérente et contreproductive se décline à travers toutes ces questions sur ces décisions 2015/2016 des élu(e)s du Comité de Direction :

Est-il acceptable de passer de 1 élève sur 4 à 1 élève sur 10 pour les aides accordées par l'association ?

Ou

Est-il acceptable de financer un entraînement pour 4 adhérentes (dont deux AMT) alors que plus rien du tout n'est mis en place pour les meilleures filles de l'Ecole de Tennis ?

Ou

Est-il acceptable qu'un enfant soit comptabilisé pour obtenir une subvention pour ensuite ne bénéficier en rien de la subvention qu'il a permis d'obtenir ?

Ou

Est-il acceptable que des élu(e)s du Comité votent le principe d'un cours particulier financé par le club alors que, dans le même temps, ils décident de baisser de moitié quasiment les aides accordées par le club aux meilleurs jeunes ?

Ou

Est-il acceptable de laisser 5 cours constitués de 3 élèves sans faire le nécessaire pour compléter ces cours avec un 4^e élève ?

Ou

Est-il acceptable de sur-financer les cours adultes alors que les subventions sont accordées sur une base prenant en compte l'ensemble des cours salariés, y compris ceux des enfants non aidés ?

Ou

Est-il acceptable de mettre en place un essai pour des cours adultes qui démultiplient l'emprise sur les courts couverts ?

Questions 4

Je dénonce sans cesse le fonctionnement du Comité de Direction qui ne se montre attentif qu'aux intérêts d'une minorité des adhérent(e)s (cours compétition et cours adultes, ainsi que certains salariés).

Aussi il me semble plus que nécessaire d'élargir la consultation démocratique de l'ensemble des adhérent(e)s afin d'asseoir la légitimité des décisions prises, ou non.

N'y a-t-il pas une grande nécessité à proclamer haut et fort le principe du vote des mineurs (ou de leurs représentants) dans notre association, des mineurs dont les intérêts ne sont pour l'instant pas représentés et ce contrairement aux dispositions légales qui régissent la vie de toutes les

associations ?

Est-il cohérent d'accepter le vote par procuration (introduit en 2010) et les "petits trafics" l'accompagnant alors que le vote par correspondance permettrait d'atteindre bien plus sûrement le but recherché : la consultation la plus large possible des adhérent(e)s de l'association.

Une disposition qui peut parfaitement être mise en place dans la mesure où toutes les questions d'une Assemblée Générale doivent être connues à l'avance (cf. statuts article 24) ?

(une décision favorable de l'Assemblée Générale sur un tel principe, nécessiterait ensuite la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire, organisée conformément aux statuts, afin d'aboutir à une modification des statuts).

Question 5

4e court couvert. Rien que l'expression est désormais une question dans cette association. Voilà maintenant 3 ans que les élu(e)s du Comité sont incapables de la moindre avancée sur ce projet.

Pourquoi des questions, vieilles de maintenant trois ans, n'ont toujours connu aucune avancée, d'aucune sorte ?

Ou

Est-il possible que, parce que des élu(e)s du Comité ne croient pas en ce projet, rien ne soit fait pour avancer sur l'étude de ce projet dont la validation reste pourtant du ressort de l'Assemblée Générale ?

C. Carré

Adhérent du Tennis Club de Crépy en Valois